

Du droit à l'image au droit d'auteur : quelle sécurité juridique pour les communicants

INSET de Montpellier - 10 novembre 2011

En s'inscrivant dans la société de l'image, la communication territoriale s'adapte aux évolutions sociétales. Mais avec ce recours croissant aux images se profile également un risque de développement des contentieux avec les tiers.

En l'absence de législation spécifique, le droit à l'image, principalement fondé sur le principe de respect de la vie privée, repose ainsi exclusivement sur une patiente construction jurisprudentielle. Doit-on systématiquement détenir l'autorisation de publier des personnes représentées ? Que recouvre la notion de photo de groupe ou de scène de rue ? Qu'en est-il pour la reproduction de l'image d'un bien ? Ce sont à ces questions pratiques qu'a vocation à répondre cette journée d'actualité.

Mais derrière chaque image se trouve aussi un photographe ou un vidéaste, c'est-à-dire un créateur. Quels rapports la collectivité doit-elle nouer avec chacun d'eux pour permettre l'exploitation des œuvres dans le respect des droits moraux et patrimoniaux de chacun ? Et qu'en est-il, à la lumière des législations récentes, lorsque l'auteur est un agent public ? Conserve-t-il ses droits d'auteurs ou les transmet-il à la collectivité qui l'emploie ? Plus que jamais les communicants doivent donc être en capacité de maîtriser les risques juridiques qui pèsent sur l'usage des photographies au sein d'un nombre important de supports, du magazine territorial aux sites internet en passant par les campagnes d'affichage.

<u>Publics</u> : Chargés de communication, de publications, webmestres, photographes, chefs de projets multimédia, juristes,...

Programme

9h-9h15 Accueil des participants

9h15-9h30 Ouverture institutionnelle.

Jean-Paul VOGEL, directeur de l'INSET de Montpellier - CNFPT

LE DROIT À L'IMAGE

9h30-10h Evolution historique du droit à l'image : une valse-hésitation entre droit à

l'information et protection de la vie privée

10h-10h30 Fondements légaux du droit à l'image : du code civil au code pénal
10h30-11h Le droit à l'image des personnes : quels critères jurisprudentiels ?
11h-12h Le droit à l'image des biens : quelles applications concrètes ?

12h-13h30 Déjeuner buffet

LE DROIT D'AUTEUR

13h30-14h Evolution légale et jurisprudentielle : une progressive codification

14h-14h30 Le code de la propriété intellectuelle : droits moraux et patrimoniaux des

auteurs

14h30-15h Dépôt de marque et nom de domaine l'exemple de Cavaillon

15h-15h30 L'acquisition des œuvres de l'esprit par les collectivités

15h30-16h Les auteurs territoriaux ont-ils des droits?

16h-16h30 L'exemple du Pont d'Avignon

16h30-16h45 Synthèse et clôture

Animateur Intervenant Praticiens Didier Rigaud formateur et consultant en communication à Epiceum

Jean-Luc Bally; consultant en droit de la communication au cabinet STRATORIAL Conseil Stéphanie BERTRAND Directeur de la Communication et Anne-Marie Roubaud,

Responsable des Affaires Juridiques

Contacts

Véra BRODU, conseiller formation - Tél. : 04 67 99 76 58 - *vera.brodu@cnfpt.fr* **Isabelle HODEN**, assistante - Tél. : 04 67 99 76 52 - *isabelle.hoden@cnfpt.fr*



BULLETIN D'INSCRIPTION - AGENT TERRITORIAL

Du droit à l'image au droit d'auteur : quelle sécurité juridique pour les communicants

10 novembre 2011 -- Code Stage: KJAGF/001

A retourner à : INSET de Montpellier « Service Accueil » 76, place de la Révolution Française 34 965 MONTPELLIER Cedex 2

Tél.: 04 67 99 76 76 Fax: 04 67 99 76 44

Le CNFPT prend en charge les frais d'inscription ainsi que le repas du midi. Les frais de déplacements et d'hébergement sont à la charge des participants ou de leurs employeurs.

IDENTIFICATION PERSONNELLE
Madame Mademoiselle Monsieur
Nom usuel :
Prénom :
Né(e) le :
Adresse:
Code postal : Ville :
Vous avez un handicap nécessitant une prise en charge logistique particulière : oui Non
Employeur/Organisme
Nom :
Adresse :
Code postal : Ville :
SITUATION PROFESSIONNELLE
Fonction :
Service :
Grade :
E-mail :
Tél.:
Afin de vous délivrer une attestation de formation conforme, merci de nous indiquer à quel titre cette formation est suivie :
Professionnalisation au 1er emploi Perfectionnement
Prise de poste à responsabilité Professionnalisation tout au long de la vie
Signature Stagiaire Signature Collectivité

